

Publié le 25 avril 2011 à 16h00 | Mis à jour le 25 avril 2011 à 16h00

Point de vue

Le registre des armes à feu sauve des vies



Photothèque Le Soleil

Le registre des armes à feu demeure un sujet majeur de cette campagne électorale. Lors du débat des chefs, messieurs Duceppe et Ignatieff ont réaffirmé leur confiance dans les forces policières, qui témoignent de l'utilité du registre. Jack Layton reste ambiguë comme lors des débats entourant le projet de loi C-391: il est personnellement en faveur du registre, mais n'en fait pas une ligne de parti. En septembre dernier, le tiers de ses députés ont voté pour abolir le registre. Quant à Stephen Harper, il persiste à refuser l'évidence. Sa position consiste à nier, comme d'habitude, l'efficacité du registre, affirmant que le problème de la violence due aux armes se limite aux grandes villes et aux trop nombreuses tueries. Il est temps de rétablir la vérité concernant ce genre de déclarations. Le registre sauve des centaines de vies par année. Basé sur les rapports du Juristat, de l'Institut national de santé publique du Québec, du Vérificateur général du Canada et d'autres organismes reconnus, il est possible de reconstituer le portrait suivant:

Depuis l'entrée en vigueur des diverses mesures de la loi sur le contrôle des armes, dont le registre est l'élément essentiel, il y a près de 300 décès de moins par année: soit autour de 250 suicides et 50 homicides évités. En raison de leur accessibilité, les fusils et les carabines sont le type d'armes à feu le plus souvent utilisé lors de suicides et d'homicides conjugaux. Il n'y a pas que les armes de poing qui soient dangereuses si elles se retrouvent entre de mauvaises mains.

Suicides

La diminution du nombre de décès par suicide provient du taux de fatalité lié à la méthode employée. Lorsque les suicidaires décident d'appuyer sur la gâchette, le taux de fatalité atteint 90%. En comparaison, les taux obtenus par d'autres méthodes (arme blanche, pendaison, noyade, empoisonnement, etc.) sont largement moindres. Ce n'est pas parce que leur arme est enregistrée que les suicidaires ne l'utilisent pas, mais bien parce que grâce au registre, sur recommandation d'un proche ou d'un professionnel de la santé, elle leur a été retirée. Les 250 suicides évités représentent près de 6% du nombre total de suicides au Canada (4000 par année).

Homicides conjugaux

En 1995, 25 femmes étaient abattues par leurs conjoints. En 2007, il y en a eu 9. Les homicides conjugaux évités représentent une forte proportion en comparaison des drames conjugaux résiduels par année (81 en 2007) au Canada. Bien qu'on ne puisse pas empêcher tous les drames conjugaux, on peut en réduire l'impact en retirant les armes à feu d'une demeure. En effet, la rage d'un conjoint désespéré est bien moins mortelle - pour la conjointes et les enfants - lorsque l'agresseur n'a pas accès à une arme à feu. Depuis l'implantation du registre, le taux d'homicide par armes à feu contre des femmes a atteint un plancher record en 2009, dernière année pour laquelle les statistiques sont disponibles à ce jour.

Homicides non-conjugaux

En ce qui concerne les homicides non-conjugaux, bien que les criminels n'enregistrent pas leurs armes, l'historique que contient le registre permet de les retracer à partir d'anciens propriétaires. Ces derniers ont souvent légué ou vendu l'arme après l'avoir enregistrée une première fois, ce qui aide la police à retracer le dernier propriétaire lors d'enquêtes sur les crimes de gang de rue.

Irritant pour les propriétaires

L'irritant principal causé par le registre provient de la criminalisation du non-enregistrement d'une arme à feu. Le gouvernement devrait modifier cet aspect pour introduire une responsabilisation des propriétaires par étape. Par exemple, les mesures pourraient aller d'une amende pour une première offense lorsqu'il s'agit par exemple d'un oubli, en passant par le retrait temporaire des armes à feu, jusqu'au dossier criminel et retrait permanent du permis de possession pour les récidives ou le non-respect délibéré. L'enregistrement, qui prend moins de dix minutes sur internet, est maintenant gratuit.

Coûts

Le gouvernement répète toujours que le coût initial du registre n'est pas justifiable. Qu'il enquête et punisse les responsables s'il pense que le milliard et demi dépensé sur dix ans est récupérable, mais qu'il préserve le résultat de cet investissement pour la sécurité publique. En effet, un assassin a 7 fois plus de chances d'échapper à la justice lorsqu'il commet son crime avec une arme à feu. Par ailleurs, le coût de maintien du registre est actuellement de moins de 4,1 millions de dollars par année, soit les économies que le gouvernement Harper estime récupérer s'il parvient à abolir le registre. En 1995, les coûts associés aux décès et aux blessures par armes à feu étaient estimés à 6 milliards de dollars annuellement. Comparons aux mesures de sécurité routière : celles-ci permettent de sauver près de 2000 personnes par année au Canada à un coût annuel de plusieurs milliards de dollars selon Transports Canada. Bien que les mesures de contrôle des armes sauvent 10 fois moins de personnes, l'investissement pour celles-ci est près de 1000 fois plus faible et son rendement est donc 100 fois plus efficace.

En somme, le registre des armes à feu fonctionne, il réduit le nombre de décès par balles et est la clef d'une réduction des homicides au Canada. Même si le gouvernement essaie par tous les moyens de dissimuler ces faits, tous ceux et celles qui ont connu une victime des armes à feu, que ce soit à Polytechnique ou ailleurs, doivent continuer à se battre pour les faire connaître. Parce que nous avons le droit de voter en possession de tous les faits.

Stéphane Rouillon, ingénieur et témoin des événements du 6 décembre 1989

Montréal

Partager

Recommander

6

1

publicité